



Ville de Fagnières

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FAGNIERES

Réunion du 1^{er} avril 2015

N° 2015-04-01-01

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'an deux mil quinze, le 1^{er} avril, à 20h00, le conseil d'administration du CCAS de Fagnières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Président.

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme LE LAY – M. PEROT – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. VANET – Mme PERTHUISSON – Mme RADZIETA – Mme SCHUESTER.

EXCUSÉ :

Mme MAYET donne pouvoir à M. PEROT

ABSENT :

Mme DOMY.

<u>Membres en exercice</u> :	11
<u>Membres présents</u> :	9
<u>Procurations</u> :	1
<u>Votants</u> :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Mme la Vice-présidente

Le compte administratif 2014 du CCAS s'établit de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Résultat
	Dépenses	Recettes	
Opérations de l'exercice 2014	15 813.08 €	20 078.64 €	4 265.56 €
Résultat reporté 2013		4 706.86 €	+ 4 706.86 €
Total cumulé	15 813.08 €	24 785.50 €	
Résultat cumulé			+ 8 972.42 €

Le compte administratif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fagnières laisse apparaître un excédent cumulé au 31 décembre 2014 de 8 972.42 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter et de voter le compte administratif 2014 du CCAS et d'affecter le résultat sur l'exercice 2015 comme suit :

Report ligne 002 Recettes de fonctionnement 8 972.42 €

Le maire s'est absenté pendant le vote de cette délibération. Mme LE LAY, doyenne de l'assemblée, a fait voter le compte administratif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUÏ l'exposé qui précède,

ARRÊTE ET VOTE le compte administratif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale.

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 d'un montant de 8 972.42 € sur l'exercice 2015 comme suit :

Report ligne 002 Recettes de fonctionnement 8 972.42 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Alain BIAUX
